



Mouvement d'Action Régional en Environnement (MARE)
Campagne "Moins de gazon, plus de biodiversité"

Étapes de réalisation

Le MARE vous accompagnera lors de chacune de ces étapes (rencontres, documents, ...)

- 1- Trouver quelques citoyen·ne·s engagé.e.s et planifier une rencontre afin de leur présenter le projet à l'aide du document « *Présentation moins de gazon, plus de biodiversité* ». L'objectif est de mettre sur pied un petit comité.
- 2- Identifier des exemples de zones à ne pas faucher (terrains publics, entrées et sorties de routes, abords de pistes cyclables, etc.)
- 3- Faire une carte, par exemple à partir de Google Maps, et identifier clairement des suggestions de zones à ne pas faucher.
- 4- Si l'on connaît un.e conseiller.e ou un.e représentant.e du comité environnement de la ville, il peut être utile de commencer par présenter le projet à cette personne, ce qui facilitera les étapes suivantes.
- 5- Organiser une rencontre préparatoire avec les représentant.e.s élu.e.s de la municipalité afin de présenter le projet.
- 6- Lors d'une séance du conseil municipal, déposer la résolution. (Voir le modèle de résolution.)
- 7- Présenter l'adoption de la résolution sur les différentes plateformes du MARE (Facebook, Twitter, infolettre, site web), de la municipalité (bulletin municipal, Facebook, site web, Twitter, Instagram) et via les médias locaux afin, entre autres, d'encourager d'autres municipalités à faire de même.
- 8- La municipalité pourra, par la suite, identifier les zones qu'elle souhaite ne pas faucher lors de la première année, puis en ajouter lors des années subséquentes.



Mouvement d'Action Régional en Environnement (MARE)
Campagne "Moins de gazon, plus de biodiversité"

- 9- Il est possible que la municipalité doive contacter le MTQ pour certaines zones.
- 10- En collaboration avec la municipalité, imprimer et installer des affiches de sensibilisation afin d'expliquer aux citoyen.ne.s les objectifs du projet (cela évite que trop de gens portent plainte parce que la municipalité ne semble pas faire son travail de tonte du gazon).

Note : il peut être utile pour la municipalité de s'assurer à la fin de l'été que des [espèces végétales envahissantes](#) n'ont pas occupé certaines zones non fauchées. Si un tel problème survient, un fauchage occasionnel (1 fauchage à chaque 2 années, par exemple) peut permettre de réduire le problème.

Pour nous joindre :
mouvement.mare@gmail.com